

Projet éolien de Gurunhuel

ENQUÊTE PUBLIQUE



Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation unique pour l'installation de 2 éoliennes sur la commune de Gurunhuel, une enquête publique aura lieu du lundi 5 novembre (9 h), au jeudi 6 décembre (17 h 15).

Le commissaire-enquêteur tiendra des permanences en mairie de Gurunhuel le lundi 5 novembre (de 9 h à 12 h 30), le vendredi 16 novembre (de 13 h 45 à 16 h 45), le samedi 24 novembre (de 9 h à 12 h) et le jeudi 6 décembre (de 13 h 45 à 17 h 15).

DERNIÈRES AVANCÉES DU PROJET

Le processus de création d'un parc éolien s'appuie sur **une démarche d'insertion paysagère et environnementale** qui s'exprime à plusieurs échelles.

En premier lieu, il s'agit de sélectionner une zone d'implantation potentielle (ZIP) qui présente dans ses dimensions paysagères, naturelles et humaines, des caractéristiques favorables pour l'insertion d'un parc éolien.

En 2014, la société ABO Wind a ainsi pris contact avec la municipalité de Gurunhuel pour étudier la possibilité d'installer de nouvelles éoliennes sur le territoire de la commune.

De juin 2015 à septembre 2017, le **mât de mesure de vent** installé sur le site a permis de s'assurer de la qualité du vent (voir la rose des vents en page suivante).

Entre 2015 et 2016, des **bureaux d'études spécialisés** ont réalisé leurs expertises dans leurs domaines respectifs. Les conclusions de ces états initiaux, ainsi que les préconisations formulées par les services de l'Etat à l'été 2016, ont permis de sélectionner le scénario d'implantation d'éoliennes, qui a ensuite été présenté aux habitants en novembre 2016 lors de permanences en mairie.

En décembre 2016, ABO Wind a déposé un **dossier de demande d'autorisation unique** en Préfecture des Côtes-d'Armor, regroupant le permis de construire et l'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Après examen préalable du dossier par l'unité départementale de la DREAL (service instructeur) en octobre 2017, le dossier a été complété en mars 2018 et a été réputé complet sur la forme et sur le fond en août 2018.

Analyse de préféabilité
2014

Développement du projet
2015-2016

Instruction du dossier
2017-2018

Construction
2019-2020

Exploitation
2020-...

Démantèlement



- Identification du site
- 1^{ers} contacts avec élus, propriétaires fonciers et exploitants agricoles



- Création des fichiers cartographiques
- Préconsultations des services de l'État : Armée de l'Air, Aviation Civile, Météo France, Conseil Départemental, Direction Départementale des Territoires...
- Pré-analyse des possibilités de raccordement

■ Étude du gisement éolien



- Expertises environnementales
- État initial écologique, acoustique et paysager du site



- Étude d'impact et définition du projet :
 - Type d'éolienne
 - Implantation
 - Analyse économique
 - Études de l'accès et du raccordement électrique

- Dépôt de la demande d'Autorisation Unique
- Avis de l'Autorité Environnementale
- Enquête publique



- Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages
- Arrêté préfectoral d'Autorisation Unique
- Demande de raccordement

- Signature des baux
- Création des accès, plateformes de levage et fondations



- Montage des éoliennes



- Création du poste de livraison électrique et raccordement au réseau public

- Mise en service de la ferme éolienne

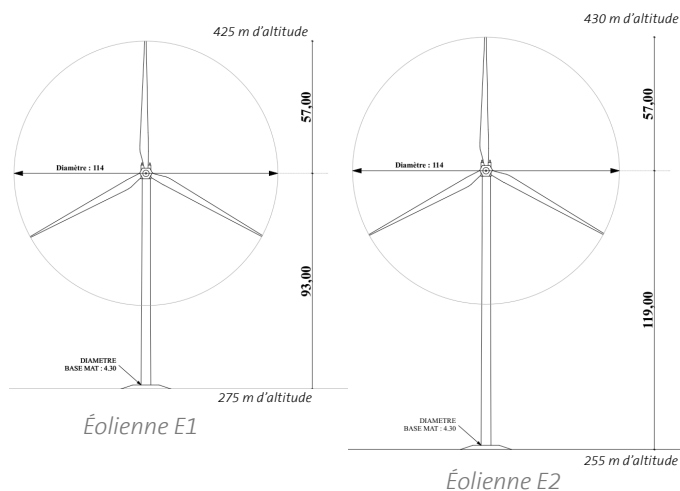


- Suivi de la production d'électricité
- Suivis environnementaux
- Opérations de maintenance



QUELQUES CHIFFRES SUR LE PROJET

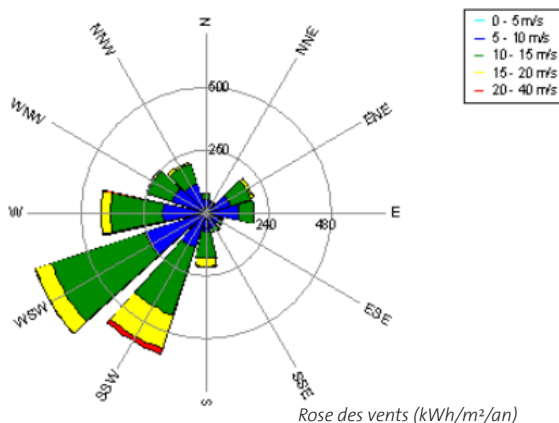
2 éoliennes de nouvelles génération de type Senvion 3.4M114, d'une puissance unitaire de 3.4 MW.



1 poste de livraison
point d'injection du courant sur le réseau



25 km/h
de vitesse du vent en moyenne à 80 m d'altitude



Le parc éolien produira **18 millions de kWh d'électricité par an**, ce qui correspond à la consommation résidentielle de **8000 personnes** et ce qui permet d'éviter un rejet dans l'atmosphère de **5 400 tonnes de CO₂/an** si cette électricité était produite par une centrale thermique (fioul, gaz ou charbon).

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES ÉOLIENNES

Les éoliennes seront situées sur un **secteur de cultures**, hors zones humides, où les sensibilités écologiques identifiées lors de l'état initial sont les plus faibles. L'accès aux éoliennes s'effectuera depuis des **chemins d'exploitation existants**, donnant sur la route départementale n°20.

La distance entre les éoliennes et les premières habitations sera d'au moins **500 mètres** pour les habitations situées au sud et à l'ouest du projet et d'au moins **700 mètres** pour les habitations situées au nord et à l'est, plus exposées aux vents dominants. Le fonctionnement des éoliennes est paramétré pour qu'au niveau des habitations, le bruit ajouté par la contribution sonore du parc éolien reste **inférieur à 5 décibels en journée et inférieur à 3 décibels la nuit**.

La taille des éoliennes a été déterminée de sorte qu'elles n'interfèrent pas avec les **procédures de circulation aérienne des aéroports** de Lannion, de St Briec et de Morlaix, ainsi qu'avec l'altitude minimale de sécurité radar de Brest. Conformément à la réglementation aérienne, les éoliennes seront équipées d'un **balisage diurne et nocturne**.

D'un point de vue paysager, il a été recherché une **harmonisation de la hauteur des nacelles** pour une meilleure lisibilité depuis les vues lointaines.

PROCHAINE ÉTAPE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son **avis sur le projet**, une enquête publique a lieu du lundi 5 novembre (9 h), au jeudi 6 décembre (17 h 15).

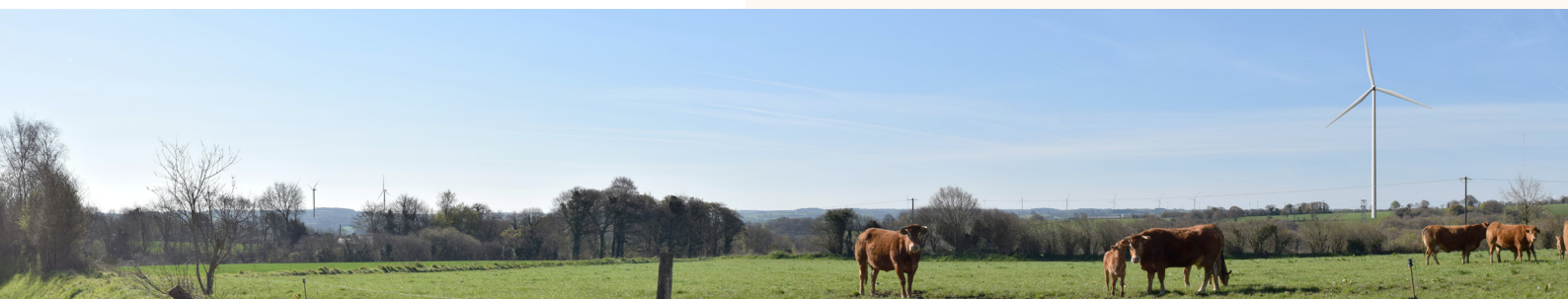
Ouverte à tous, elle permet d'informer les personnes concernées et de recueillir leurs appréciations, suggestions ou propositions, postérieurement à l'étude d'impact. Les avis sont consignés dans un **registre d'enquête** tenu par le commissaire-enquêteur.

Le dossier est **consultable** aux horaires d'ouverture de la mairie de Gurnuhuel et des mairies des communes situées dans un rayon de 6 km.

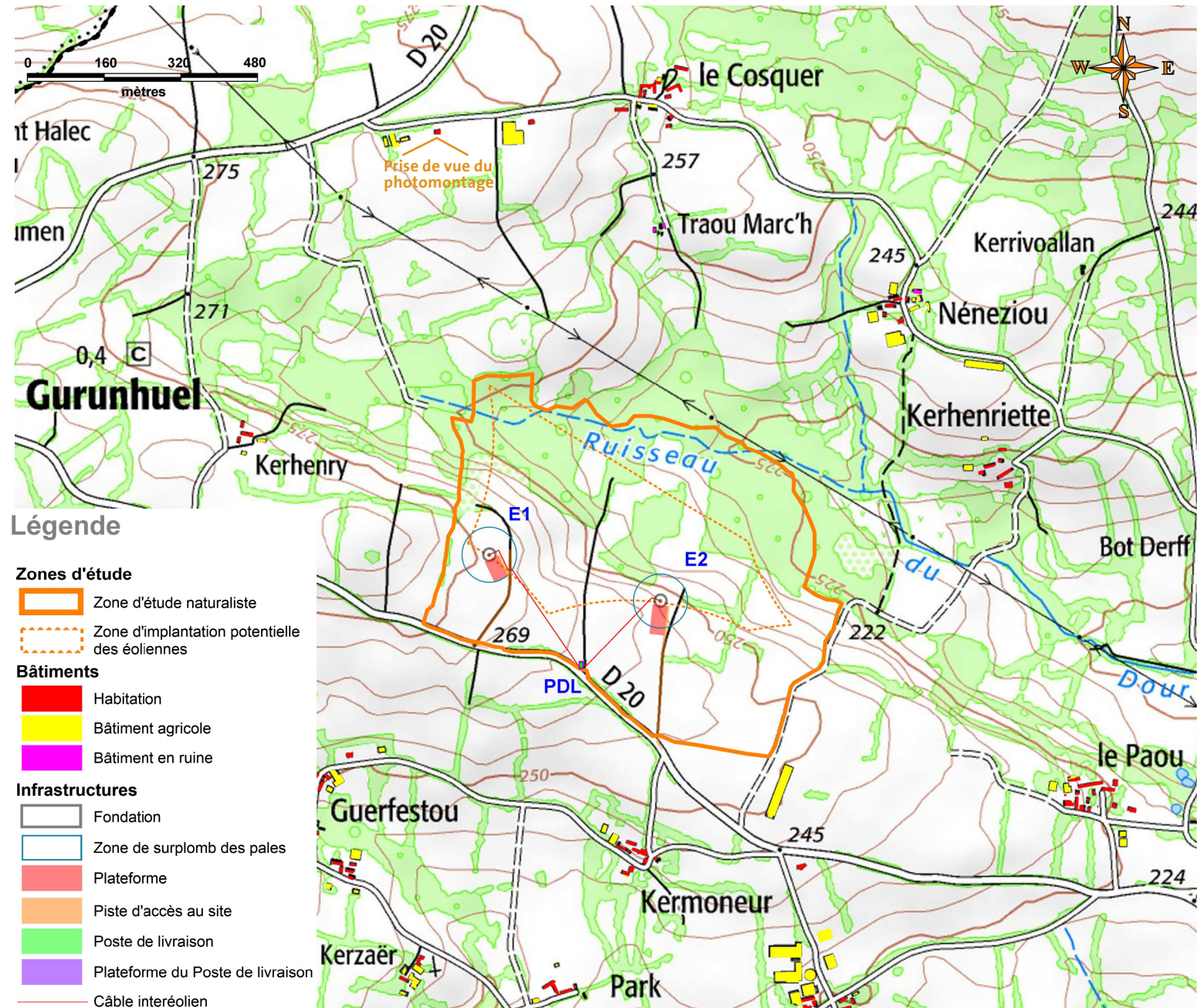
Le dossier est également accessible sur le site web de la Préfecture : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/> (rubrique Politiques Publiques / Environnement / Installations classées industrielles / Enquêtes publiques).

Il est possible de s'adresser au **commissaire-enquêteur** :

- lors des permanences tenues en mairie de Gurnuhuel (voir les dates indiquées en couverture du bulletin d'information)
- par courrier : Commissaire-enquêteur, Projet éolien de Gurnuhuel, Mairie de Gurnuhuel, 1 Rue de la Mairie, 22390 Gurnuhuel
- par courriel : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr



CARTOGRAPHIE DU PROJET



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le temps de retour énergétique, c'est-à-dire le temps de production d'électricité qui permettra de compenser l'énergie qui aura été nécessaire à la fabrication des éoliennes, à leur acheminement sur site, au chantier de construction du parc, à son exploitation et à son démantèlement **est seulement d'un an.**

VISIONNEUSE DE PHOTOMONTAGE

Un site web accessible à tous a été conçu pour permettre de visualiser les photomontages réalisés sur des panoramas 180° ou 360° :

<http://gurunhuel.abowind.geophom.info/>

Photomontage n°32 : Vue depuis une entrée d'habitat isolé à l'ouest du hameau du Cosquer | 0,84 km



ABO WIND, UN EXPERT INTERNATIONAL DE L'ÉOLIEN

Fondée en Allemagne en 1996, ABO Wind a créé sa filiale française en 2002. Entreprise internationale, ABO Wind reste une société à dimension humaine et indépendante de grands groupes. En 2018, plus de 500 collaborateurs sont actifs au sein du groupe ABO Wind, dont plus de 60 en France.



ABO WIND EN FRANCE



4 Agences



144 éoliennes



278 MW
installés



Le métier d'ABO Wind est la **réalisation de projets de parcs éoliens « clé en main »**, comprenant les étapes suivantes :

- la prospection de sites (analyse de préfaisabilité) ;
- le développement du projet (études de faisabilité, conception du projet, instruction des demandes administratives) ;
- le financement ;
- la construction ;
- l'exploitation de la ferme éolienne (gestion administrative, suivi de la maintenance) ;
- le démantèlement en fin de vie de la ferme éolienne.

Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Wind a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance.

A ce jour, le groupe ABO Wind a raccordé au réseau électrique une puissance globale de plus de **1 500 MW**.

CONCOURS PHOTO

Participez au concours de la plus belle photographie sur le thème « **Des éoliennes dans notre paysage** » et tentez de gagner une visite complète d'éolienne en compagnie d'un technicien spécialisé (1er prix).

Pour cela, il suffit d'envoyer votre plus beau cliché avant le 15 novembre 2018 par courriel à concours.photo@abo-wind.fr.

Du 16 au 30 novembre 2018, vous pourrez ensuite voter pour votre photographie préférée sur le site web du concours :

<https://www.abo-wind.com/fr/extra/concours-photo.php>

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en régions Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et départements Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres.

Avant de participer, nous vous invitons à consulter le règlement du concours (lien accessible depuis le site web indiqué ci-dessus).

POUR EN SAVOIR PLUS ...

Nous vous invitons à consulter le site web suivant :

<https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/gurunhuel.html>

Vous y trouverez des informations détaillées sur la démarche entreprise en vue de l'installation d'éoliennes sur la commune de Gurunhuel. Vous pouvez également nous contacter pour toute question.



@ABOWindFrance



www.abo-wind.com/fr



www.linkedin.com/showcase/abo-wind-sarl-france/

Votre contact ABO Wind

Responsable de projets
Gaël Millet

Tél. : 02 51 72 63 74
@ gael.millet@abo-wind.fr
12 allée Duguay-Trouin
44000 Nantes

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
@ cristina.robin@abo-wind.fr
2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

ABO WIND